



# COMMUNIQUÉ

**Pour diffusion immédiate**

## LÉGALISATION DU CANNABIS

### LA CONSOMMATION : RESTRICTIONS POUR LE MILIEU SCOLAIRE

La Sarre, le 16 octobre 2018

La Commission scolaire du Lac-Abitibi vous informe que la consommation de cannabis à l'intérieur de ses établissements est strictement interdite. La légalisation du cannabis vise une clientèle majeure (+ de 18 ans), il est donc interdit de consommer et/ou de posséder du cannabis à l'intérieur de ses établissements primaires et secondaires. Cette même restriction s'applique également au Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi ainsi qu'au Centre de formation générale des adultes.

Cette interdiction vise également la consommation récréative ainsi que la consommation thérapeutique dans l'ensemble des établissements de la Commission scolaire de même que sur les terrains adjacents. Cette interdiction de consommation s'applique à l'ensemble de nos employés, contractuels, visiteurs, partenaires, bénévoles ainsi que les parents.

Ces dispositions sont prises dans le contexte de l'entrée en vigueur, le 17 octobre 2018, de la Loi sur le cannabis, officialisant la légalisation de la marijuana au Canada.

La Commission scolaire du Lac-Abitibi entend, avec ces mesures, assurer un milieu d'apprentissage de qualité et sécuritaire pour sa clientèle. Comme institution d'enseignement, il est pour nous primordial de préserver un milieu où la qualité de vie et la quiétude sont des priorités.

Pour toutes informations, nous vous invitons à communiquer avec M. Marco Fournier, directeur aux Services des ressources humaines et Secrétariat général.

Marco Fournier

Directeur des Services des ressources  
humaines et Secrétariat général  
819 333-5411, poste 2227